

# LES TESTAMENTS D'ÉDOUARD HERRIOT

A ce jour, nous connaissons plusieurs testaments d'Édouard Herriot (1872-1957) dont deux se trouvent aujourd'hui aux Archives Municipales, acquis grâce à de récents achats. Le premier, déposé à l'étude de Maître Delorme à Lyon, est mentionné dans un codicille daté du 8 Novembre 1934. Ce dernier avait été longtemps conservé par son secrétaire particulier, Louis Mandon, avant de rejoindre, ainsi que de nombreux autres documents (photos, lettres) le fonds Herriot des Archives Municipales (1).

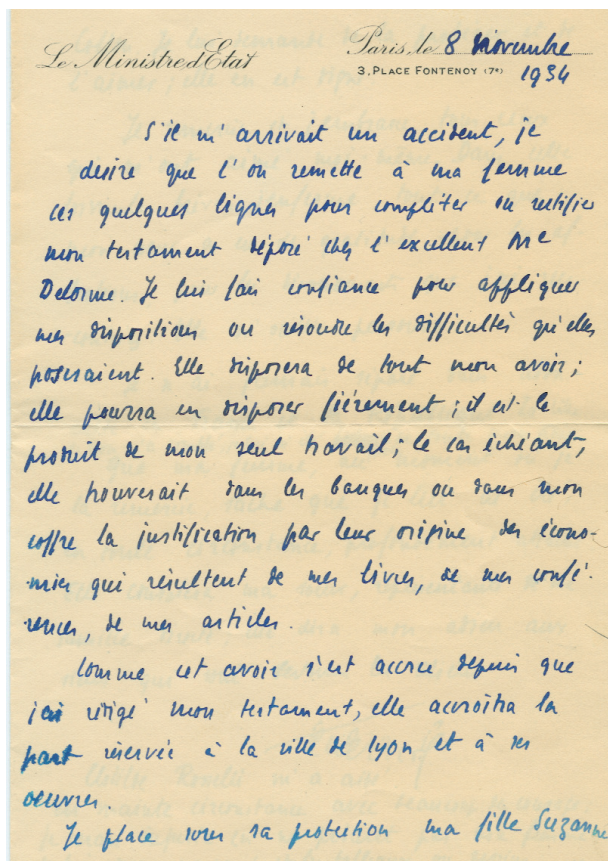


Édouard Herriot photographié par G.L. Arlaud dans les années 30.  
(Archives Municipales : 117 II 2.)

## La Ville de Lyon m'a comblé.

Si nous ne savons pas le contenu du premier testament, par contre, il paraît évident qu'Édouard Herriot -alors Ministre d'État dans le cabinet de Pierre-Étienne Flandrin- avait été très affecté par les événements du 6 Février 1934 lorsqu'il rédige le codicille du 8 Novembre. Il craignait sans doute pour sa vie comme l'indique le début : « S'il m'arrivait un accident, je désire que l'on remette à ma femme ces quelques lignes pour compléter ou rectifier mon testament déposé chez l'excellent M<sup>r</sup> Delorme... ». Plus loin, il s'attarde longuement sur son épouse et sur sa fille : « Je lui fais confiance pour appliquer mes dispositions ou résoudre les difficultés qu'elles poseraient. Elle disposera de tout mon avoir ; elle pourra en disposer fièrement ; il est le produit de mon seul travail ; le cas échéant, elle trouverait dans les banques ou dans mon coffre la justification par leur origine des économies qui résultent de mes livres, de mes conférences, de mes articles. Comme cet avoir s'est accru depuis que j'ai rédigé mon testament, elle accroîtra la part réservée à la ville de Lyon et à ses œuvres. Je place sous sa protection ma fille Suzanne Collon. Je lui demande de la protéger et de l'aimer ; elle en est digne. Je remercie et j'embrasse tous ceux qui m'ont aimé moi-même. Dans cette formule brève, j'enferme tout ce que mon cœur a eu de gratitude pour les affections, pour les dévouements que j'ai rencontrés. Elle n'oublie personne. Que ma femme, au moment où je la remercie, sache que je lui ai été, en toute circonstance, profondément attaché. Elle consolera ma sœur, représentante de ma famille directe ; elle dira mon adieu aux siens qui sont devenus les miens ». (2)

Le codicille s'achève par un vibrant hommage d'Herriot à la France, à la République et à Lyon : « Je n'ai jamais séparé dans mon culte la France et la République. La ville de Lyon m'a comblé ; je lui ai été fidèle de toute mon âme ». Après l'avoir signé, Herriot a ajouté en post-scriptum : « Clotilde Romelli m'a aidé en mainte circonstance avec beaucoup de courage ; je serais injuste en ne priant pas ma femme de lui adresser ma pensée et les tableaux ou dessins qu'elle choisira ». Curieusement, Herriot n'indique rien sur l'organisation de ses funérailles, ce qui ne sera pas le cas pour le testament de 1948.



Codicille du testament d'Édouard Herriot  
(8 Novembre 1934).

(Archives Municipales : 117 II 1 (recto).)

(1) Aux Archives Municipales, Édouard Herriot est d'abord et largement représenté, au travers de ses fonctions de Maire de Lyon, par les versements de son propre Cabinet ainsi que ceux du Conseil Municipal, l'ensemble atteignant une cinquantaine de mètres. Si ces archives sont essentielles à la compréhension de la politique de la Ville et à son fonctionnement sous les différentes mandatures, elles gagnent à être enrichies par l'apport des archives privées qui éclairent d'un autre jour cette histoire officielle. Des acquisitions récentes faites par la Ville ont permis d'accroître les archives privées venant en complément des versements réglementaires qui composent l'essentiel du « Fonds Herriot ». De petits dossiers, des pièces d'archives isolées, des photographies ou autres documents iconographiques donnés à la Ville ou acquis par elle ont commencé à rejoindre le fonds à partir de 1955. Cependant l'essentiel des documents entrés par voie dite extraordinaire, constitués de dons, dépôts ou achats, sont surtout le fait des années 1990 et 2000. Ils représentent un métrage modeste au regard des archives publiques mais leur intérêt n'est pas moindre : papiers privés et de fonction de personnes ayant longtemps côtoyé Herriot comme Louis Mandon, secrétaire particulier du Maire, ayant conservé avec les lettres envoyées par Herriot lors de voyages officiels et pendant la Seconde Guerre Mondiale, des photographies officielles et privées ou plus anecdotique mais révélateur de la vénération dont Herriot a pu être l'objet, quelques précieux souvenirs recueillis par son coiffeur et transmis à la postérité comme de véritables reliques... Les acquisitions des dernières années ont aussi concerné sa carrière nationale et certaines d'entre elles revêtent un caractère des plus honorifiques, telle la déclaration de Charles de Gaulle en octobre 1942 lors de l'arrestation d'Herriot par le Gouvernement de Vichy ; une autre pièce illustre un événement peu connu ou ignoré de sa vie d'élu municipal comme ce projet de démission du fauteuil de maire dont il fit part au Préfet dans une lettre de 1925. En 2007, s'est déroulée une vente aux enchères qui comportait de nombreux lots concernant Herriot. La Bibliothèque et les Archives, y ont participé après concertation mutuelle afin d'y acquérir des documents intéressants leur patrimoine respectif. En dehors du testament de 1948, elles sont également entrées en possession d'un manuscrit signé d'un article de campagne électorale intitulé « Vive la République » et destiné au Petit Provençal de Marseille. Herriot y fait référence à la mort de Paul Doumer survenue le 6 mai 1932, à la veille du second tour de scrutin des élections législatives où les radicaux sont sortis victorieux. Deux mois plus tard, à l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire, Herriot est croqué à la tribune de l'Assemblée Nationale par le dessinateur parlementaire lyonnais André Giraud, dans un geste dessiné au lavis et à l'aquarelle que les Archives Municipales ont également acheté. Voir à ce sujet, l'article de Pierre Guinard, « Quelques manuscrits d'Édouard Herriot à la Bibliothèque Municipale de Lyon » in BMO du 28 Janvier 2008.

(2) Lyon, Archives Municipales : cote 117 II 1.

## Mes funérailles seront civiles, sans discours.

Le dernier des testaments connus d'Édouard Herriot a été acquis, avec la préemption de l'État, lors d'une vente organisée à Lyon par l'étude Chenu-Scrive-Bérard, qui s'est déroulée le 19 Avril 2007 (3). La redécouverte de ce document a provoqué, à cette occasion, plusieurs polémiques dont « *Le Progrès* » s'est fait l'écho (4). Car daté de Brotel du 16 Février 1948, entièrement dactylographié, il débute par la phrase rituelle : « *Ceci est mon testament* » et s'achève par : « *Vu ne varietur par Nous, Projean, Président du Tribunal de Lyon, le vingt sept mars mil neuf cent cinquante sept. R. Projean* ». Édouard Herriot étant décédé la veille, le 26 mars, il est important de rappeler ses dernières volontés très clairement exprimées : « *Mes funérailles seront civiles, sans discours. Je demande que l'on respecte cette volonté, comme j'ai respecté, durant ma vie, les convictions de chacun. Je désire être incinéré, autant que possible après la cérémonie, pour ne pas la prolonger* ». Comme chacun le sait aujourd'hui, aucune des volontés du Maire de Lyon ne sera finalement respectée et pire, sa « conversion » à la religion catholique, alors qu'il est mourant, va scandaliser une grande partie de la classe politique de l'époque. Dans un communiqué de presse, daté du 29 Mars 2007, le Cercle Édouard Herriot, au plus fort de la polémique créée par la vente du testament de 1948, précisa que « *C'est Pierre Mendès-France lui-même qui est intervenu auprès de Blanche Herriot pour qu'elle dissuade (le Cardinal) Gerlier de réaliser son dessein de célébrer les obsèques à la Primatiale Saint-Jean. C'est donc dans la chapelle de l'hôpital Sainte Eugénie, qu'un curé de Larajasse célébra une cérémonie religieuse discrète devant une assistance réduite...* » (5).

Cette polémique n'est pas nouvelle, puisque déjà en 1965 une bénédictine, Mère Marie-Yvonne, dans un ouvrage publié chez Casterman, intitulé « *Édouard Herriot et Dieu* », justifia sa conversion, le 25 Mars, comme étant « *l'aboutissement d'une lente évolution spirituelle...* ». Pour l'auteur, le mot « conversion », au sens étymologique, signifie « retournement » car « *Pour le Président Herriot, il s'agit bien, en ce jour du 25 mars 1957, de « retournement », Édouard Herriot s'est donc converti. Le fait est là. Indestructible. Ce fait, le voici, tel que je puis l'exposer dans une vérité rigoureuse, contrôlée, autorisée : Le cardinal Gerlier fut reçu par le Président qui, non seulement ne repoussa pas sa démarche, mais aux dires des témoins les plus proches, semblait l'attendre, et a manifesté sa satisfaction et même son empressement à le voir. Cet entretien a eu lieu en la seule présence de M<sup>me</sup> Herriot, qui, peu après les premières phrases, s'est écartée à l'autre bout de la pièce (comme elle l'a reconnu elle-même) par discrétion, pour ne pas troubler le dialogue intime des deux hommes : le prêtre et celui qui allait paraître devant Dieu. Dès le début de cet entretien, avant même que M<sup>me</sup> Herriot se soit écartée, et donc, en sa présence, le Président a dit nettement au Cardinal sa volonté d'avoir des obsèques religieuses. Le Cardinal, dès après la mort du Président, a attesté cette volonté dernière confirmée par M<sup>me</sup> Herriot, exécuteur des intentions de son mari, et il a ajouté que le Président avait manifesté des dispositions telles, qu'il avait eu la joie de pouvoir lui donner l'absolution...* » (6).

Dans ce même ouvrage, l'auteur revient sur le testament de 1948 afin de justifier ce qui vient d'être dit : « *Il est exact que le Président signa en 1948 un testament dans lequel il exprimait son désir d'être enterré civilement et incinéré. Mais pour quoi, dira-t-on, n'a-t-il pas détruit ce testament bien avant sa mort ? Eh bien, parce qu'il est normal, banal, habituel, qu'on écrive une chose même violente, qu'on y renonce ensuite dans son for intérieur, et qu'on laisse un papier. Oui, cela fait partie des manières humaines, souples, n'évoluant pas à coups de baguette. Cela fait partie du mystère humain, le nôtre...* » (7).

BROTEL, 16 FEVRIER 1948.  
CECI EST MON TESTAMENT,  
Mes funérailles seront civiles, sans discours. Je demande que l'on respecte cette volonté, comme j'ai respecté, durant ma vie, les convictions de chacun. Je désire être incinéré, autant que possible après la cérémonie, pour ne pas la prolonger.  
Je laisse à ma femme, née Blanche REBATEL, tout ce que je possède comme un faible témoignage de l'affection que je lui porte et de la reconnaissance que je lui dois.  
Elle disposera de tous mes biens, de mes droits d'auteur, manuscrits, livres et tableaux. Cependant, je désire qu'elle remette à Madame Jean BERARD, une partie de mes livres et manuscrits, à choisir d'un commun accord entre elles.  
Sur mes livres, manuscrits et tableaux elle prélèvera quelques pièces de valeur, en gage de mon attachement pour une cité que j'ai si longuement administrée. Je prie ma femme de faire choisir un souvenir important à Mademoiselle Clotilde ROMELLI.  
Suivant ses ressources, ma femme distribuera des souvenirs à Césarine DESCOSTES, Antonia BONNET, Henri SIAUT, Henri BOSSE, POTHIER qui m'ont beaucoup aidé dans mon travail.  
En tout, je me rapporte à la décision de ma femme, spécialement en ce qui concerne ma famille et, particulièrement, ma soeur qui a toujours été si bonne pour moi.  
J'embrasse une dernière fois tous ceux que j'ai aimés.  
J'ai vécu dévoué à mon pays et à la République.  
E. HERRIOT.  
Vu ne varietur par Nous, PROJEAN, Président du Tribunal de LYON, le vingt sept mars mil neuf cent cinquante sept.  
R. PROJEAN.

Tapuscrit du testament d'Édouard Herriot  
(16 Février 1948).  
(Archives Municipales : 1 II.)

## J'ai vécu dévoué à mon pays et à la République.

Bien loin des polémiques créées par ses funérailles, Herriot, dans ses différents testaments, reste néanmoins une personnalité profondément humaine et attachante. Il n'a pas cessé de rappeler sa passion pour Lyon et il a été un vrai républicain. En 1948 comme dans le codicille de 1934, il s'est attardé à nouveau longuement sur sa femme, sur ses collaborateurs et sur ses amis. Il rappelle également l'homme de culture et l'écrivain qu'il était : « *Je laisse à ma femme, née Blanche Rebatel, tout ce que je possède comme un faible témoignage de l'affection que je lui porte et de la reconnaissance que je lui dois. Elle disposera de tous mes biens, de mes droits d'auteur, manuscrits, livres et tableaux. Cependant, je désire qu'elle remette à madame Jean Berard une partie de mes livres et manuscrits, à choisir d'un commun accord entre elles. Sur mes livres, manuscrits et tableaux, elle prélèvera quelques pièces de valeur, en gage de mon attachement pour une cité que j'ai longuement administrée. Je prie ma femme de faire choisir un souvenir important à Mademoiselle Clotilde Romelli. Suivant ses ressources, ma femme distribuera des souvenirs à Césarine Descostes, Antonia Bonnet, Henri Siaux, Henri Bosse, Pothier qui m'ont beaucoup aidé dans mon travail. En tout, je me rapporte à la décision de ma femme, spécialement en ce qui concerne ma famille et, particulièrement, ma sœur qui a toujours été si bonne pour moi. J'embrasse une dernière fois tous ceux que j'ai aimés. J'ai vécu dévoué à mon pays et à la République* ».

Michel CHOMARAT

(3) N° 184 du catalogue.

(4) notamment l'article de Dominique Menvielle dans « *Le Progrès* » du 28 Mars 2007.

(5) Lyon, Archives Municipales : cote 1 II.

(6) pages 15-16.

(7) pages 22-23.